



THALES Avionics
Le Haillan

Cartons rouges

Depuis quelques mois les Organisations Syndicales du Haillan sont régulièrement convoquées pour discuter du protocole d'accord **des élections professionnelles**.

La Direction nous a transmis plusieurs versions du document.

La première à notre grand étonnement était **modifiée unilatéralement** par rapport au dernier protocole validé (celui des élections de 2009) alors que ce protocole CE avait fait l'objet d'un arbitrage par l'inspectrice du travail qui s'appuyait sur notre convention territoriale toujours valable aujourd'hui.

La CFDT a accepté les premières modifications présentées par la Direction, car elles permettaient la suppression d'un point bloquant pour une OS.

Mais lors des réunions suivantes la RH a ajouté des exigences supplémentaires, exigences qui comme par hasard arrangent une OS.

Cette OS pour des raisons de consigne nationale exige que la présence de **Techniciens** ne soit pas mentionnée dans le procès verbal du résultat des élections du 1^{er} collège, (ils seront alors considérés comme des « **autres salariés** ») Ceci permet de gonfler la représentativité au niveau national !!!(Précisons que cette OS est catégorielle et ne présente pas de candidat au 1^{er} collège, tout en prétendant négocier pour eux)

Pour la CFDT, nous étions prêts à des concessions, mais là, la pilule est indigeste.

Pouvons-nous valider le fait que des salariés classifiés clairement par notre convention dans la filière TECH, et sur leur feuille de paie, soient, pour contenter une OS, désignés **comme autres** ?

La CFDT pour essayer de sortir de cette impasse a fait une nouvelle proposition qui permettait d'équilibrer les 2 premiers collèges à savoir mettre l'ensemble des techniciens dans le 2^{ème} collège et l'ensemble des administratifs dans le 1^{er} collège, encore une fois **l'OS catégorielle a refusé cette avancée de la CFDT**.

Pour que le protocole soit valable la RH doit avoir la signature de deux OS représentant plus de 50% des salariés aux dernières élections CE du Haillan, la CGT ne veut pas signer depuis le début car elle considère que la Direction doit appliquer le protocole des élections d'il y a deux ans.

Il en reste deux, (vous suivez), la CFDT ayant accepté des évolutions depuis le début des négos pourquoi la RH ne pousserait pas le bouchon encore plus loin ?

La RH s'est creusée la tête et a trouvé **une solution extraordinaire** en donnant en octobre **une promotion de 2 niveaux** à ces techniciens pour qu'ils se retrouvent par cette opération au dessus du coefficient 240 et donc dans le 2^{ème} collège.

L'apothéose, c'est que l'un des techniciens, demandait depuis longtemps une reconnaissance et une promotion qui a toujours été refusée par la RH. Il n'a pas eu d'évolution de carrière, pas de reconnaissance pendant toutes ces années de travail à THALES et là pour régler le problème RH il est la solution, il prend deux niveaux d'un coup (il part à la retraite début 2012 et cette promotion ne valorisera en rien sa retraite, et que dire de l'impact psychologique de cette promotion ???)

Nous savions que la Direction n'avait pas beaucoup de scrupule ni de considération pour les salariés, mais cela dépasse ce que nous pensions.

Pour vous salariés du Haillan cela ne va pas changer votre vie quotidienne, que les élections aient lieu dans un mois ou dans deux. La RH a bien temporisé 2 mois en ne demandant pas l'arbitrage de l'inspectrice du travail en juillet.

Dans ces conditions la **section syndicale CFDT** du Haillan a décidé de ne pas valider les méthodes peu orthodoxes utilisées par la RH et **ne signera pas ce protocole**. Nous demanderons l'application pour le CE du protocole de 2009 à l'inspectrice du travail.



Vous avez dit magouilles !!!

Oui la RH du Haillan est coutumière du fait. Nous avons découvert que le RH CKT présent sur l'établissement depuis 2009, n'était pas TAV, mais avait conservé son contrat TSA Pessac alors qu'il travaillait à 100% pour THAV.

Depuis quand un salarié peut choisir son entité ?

Pourquoi les clauses de mobilité ne s'appliquent-elles pas à tous ?

Avait-il des avantages à ce choix ?

2^{ème} surprise, il est parti en MAD, prise on ne sait où ?

C'est une **MAD sortie du chapeau**, car le quota pour TSA a été atteint aussi bien à Pessac qu'à Elancourt.

Les OS ont beaucoup de mal à obtenir le respect du nombre de MAD associé au plan de la direction, mais là pas de problème pour la RH.

Ethique, vous avez dit Ethique, ce mot est aujourd'hui galvaudé, piétiné, par ceux là même qui sont censés nous le faire respecter.

Ce tract d'humeur aura au moins le mérite de vous informer que tout est possible, tout est réalisable !!!

- **passage de deux niveaux de qualification en une seule fois !!**
- **Mobilité, on peut choisir son établissement d'affectation au gré des avantages qu'il apporte !!**
- **MAD fantôme pour les amis !**